



Ref : CA2020/31

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ «RELATIONS INTERNATIONALES EN CHARGE DE L'INTERNATIONALISATION DE LA RECHERCHE» DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 juin 2020 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III), notamment son article 5.2,

Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant la candidature de Monsieur Apostolos Lampropoulos, enseignant-chercheur, proposée par Monsieur le président de l'Université Bordeaux Montaigne pour occuper les fonctions de vice-président délégué « Relations internationales, en charge de l'internationalisation de la recherche »,

Etant préalablement exposé :

- qu'en application de l'article 5-2 des statuts en vigueur de l'université : « Le président peut proposer la désignation de vice-présidents délégués, dans la limite de 10, choisis parmi les personnels et les étudiants de l'université, pour exercer des missions permanentes ou temporaires. Les vice-présidents délégués sont élus par le conseil d'administration à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours et à la majorité relative au tour suivant. Les vice-présidents délégués sont élus pour la durée du mandat du président qui les a proposés ou jusqu'au retrait de leur nomination par le président. (...) ».

➤ Entendu l'exposé de Monsieur Apostolos Lampropoulos,

➤ Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin faisant apparaître les résultats suivants :

➡ Etant constaté en séance:

- le nombre de votants étant de 33, la majorité absolue requise aux 2ers tours de scrutin étant de 17 voix,

➡ DÉCIDE:

Article 1 - Résultat du vote :

1^{er} tour de scrutin (à la majorité absolue des votants)	
Nombre de membres présents	31
Nombre de membres représentés	2
Nombre de votants	33
Nombre d'abstentions	0
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	8
Nombre de suffrages valablement exprimés	25
Nombre de suffrages défavorables	1
Nombre de suffrages obtenus pour LAMPROPOULOS Apostolos	24

→ La majorité absolue étant atteinte au premier tour de scrutin, Monsieur Apostolos Lampropoulos est élu vice-président délégué «*Relations internationales, en charge de l'internationalisation de la recherche*» de l'Université Bordeaux Montaigne. Son mandat prend fin au plus tard avec celui du président de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2 - Exécution de la présente délibération

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 - Publication de la présente délibération

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Fait à Pessac, le 12 juin 2020.

Le Président,



Lionel LARRÉ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lionel LARRÉ', written over a horizontal line.

29 JUIN 2020

Publié le:

Transmis à la Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine:

24 JUIN 2020